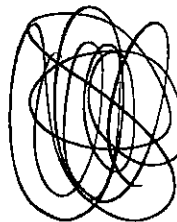


Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 27/03/2025 - B2025/002602 - 2022 B 00004 - 908 740 731 - 2PNS

implid

Certifié conforme



Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

2PNS

21 AVENUE FREDERIC MISTRAL
38670 CHASSE-SUR-RHONE

SIREN : 908.740.731

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR54908740731

IMPLID EC VIENNE

SA au capital de 9436325 Euros - SIRET : 58735027300385

1 Rue du Port au Prince Immeuble Merblanc, 38200 Vienne

SP

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Détails des comptes	9
Bilan détaillé Actif	10
Bilan détaillé Passif	11
Compte de résultat détaillé	12
Liasse fiscale	14

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024		31/12/2023	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques,				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel,				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	125 054		125 054	125 054
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 111		1 111	999
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	1 623		1 623	2 616
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	127 788		127 788	128 668
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		127 788		127 788	128 668

SP

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
	Capital	1 500	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
CAPITAUX PROPRES	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-1 496	-547
	Résultat de l'exercice	-893	-949
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-888	4
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses	128 016	128 016
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	660	648
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	128 676	128 664
	Écarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)	127 788	128 668

Compte de résultat



Détails des comptes

Bilan détaillé — Actif

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
MARCHANDISES	125 053,78	125 053,78		
3700000000 - Stock de marchandise	125 053,78	125 053,78		
CRÉANCES				
AUTRES CRÉANCES	1 110,64	998,64	112,00	+11,22
4456610000 - Tva ded en attente	1 000,64	890,64	110,00	+12,35
4458600000 - Tva/factures non parv	110,00	108,00	2,00	+1,85
DISPONIBILITÉS				
DISPONIBILITÉS	1 623,26	2 616,04	-992,78	-37,95
5120000010 - Credit agricole	1 623,26	2 616,04	-992,78	-37,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	127 787,68	128 668,46	-880,78	-0,68
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	127 787,68	128 668,46	-880,78	-0,68

SP

Bilan détaillé — Passif

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL	1 500,00	1 500,00		
1010000000 - Capital	1 500,00	1 500,00		
REPORT À NOUVEAU				
REPORT À NOUVEAU	-1 495,68	-546,99	-948,69	-173,44
1190000000 - Report a nouveaux (sd)	-1 495,68	-546,99	-948,69	-173,44
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-892,78	-948,69	55,91	+5,89
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-888,46	4,32	-892,78	-20,67k
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	128 016,14	128 016,14		
4550000000 - Cc associe pilliguan stephane	47,54		47,54	
4550000010 - Cc associe pilliguan stephane		47,54	-47,54	-100,00
4550000020 - Associe pilliguan pascal		127 968,60	-127 968,60	-100,00
4551000000 - Associe pilliguan pascal	127 968,60		127 968,60	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	660,00	648,00	12,00	+1,85
4081000000 - Fournisseurs factures non parv	660,00	648,00	12,00	+1,85
TOTAL DETTES (III)	128 676,14	128 664,14	12,00	+0,01
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	127 787,68	128 668,46	-880,78	-0,68

SP

Liasse fiscale



1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

cerfa

N° 15949 * 05

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : CPNS - SIPEN - 908740731									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1									Néant ☐
						Exercice N clos le 31/12/2024		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	Net
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)	AA	0		0	0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB	0	AC	0	0	0
		Frais de développement		CX	0	CQ	0	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	0	AG	0	0	0
		Fonds commercial (1)		AH	0	AI	0	0	0
		autres immos incorporelles		AJ	0	AK	0	0	0
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL	0	AM	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	0	AO	0	0	0
		Constructions		AP	0	AQ	0	0	0
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	0	AS	0	0	0
		Autres immos corporelles		AT	0	AU	0	0	0
		Immos en cours		AV	0	AW	0	0	0
		Avances et acomptes		AX	0	AY	0	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS	0	CT	0	0	0
		Autres participations		CU	0	CV	0	0	0
		Créances rattachées à participations		BB	0	BC	0	0	0
		Autres titres immobilisés		BD	0	BE	0	0	0
		Prêts		BF	0	BG	0	0	0
		Autres immobilisations financières		BH	0	BI	0	0	0
Total (II)				BJ	0	BK	0	0	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	0	BM	0	0	0
		En cours de production de biens		BN	0	BO	0	0	0
		En cours de production de services		BP	0	BQ	0	0	0
		Produits intermédiaires et finis		BR	0	BS	0	0	0
		Marchandises		BT	125 054	BU	0	125 054	125 054
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV	0	BW	0	0	0
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	0	BY	0	0	0
		Autres créances (3)		BZ	1 111	CA	0	1 111	999
		Capital souscrit appelé, non versé		CB	0	CC	0	0	0
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)		CD	0	CE	0	0	0
		Disponibilités		CF	1 623	CG	0	1 623	2 616
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	0	CI	0	0	0
Total (III)		CJ	127 788	CK	0	127 788	128 666		
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW	0			0	0		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	0			0	0		
Ecart de conversion actif (VI)		CN	0			0	0		
Total général (I à VI)		CO	127 788	1A	0	127 788	128 666		
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an	CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0	
Clause de réserve de propriété - immob.		0		stocks	0	créances	0		

SP

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DOFIP N° 2051-SO 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [2PNS - SIREN : 908746731]				Néant ☐		
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		0)	DA	1 500	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..			DB	0	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK 0)	DC	0	0
	Réserve légale (3)			DD	0	0
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1 0)	DF	0	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ 0)	DG	0	0
	Report à nouveau			DH	-1 496	-547
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-893	-949
	Subventions d'investissement			DJ	0	0
	Provisions réglementées			DK	0	0
	TOTAL (I)			DL	-888	4
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0
Avances conditionnées			DN	0	0	
TOTAL (II)			DO	0	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0	0
	Provisions pour charges			DQ	0	0
	TOTAL (III)			DR	0	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0	0
	Autres emprunts obligataires			DT	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	0	0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI 0)	DV	128 016	128 016
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	660	648
	Dettes fiscales et sociales			DY	0	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0	0
	Autres dettes			EA	0	0
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0	0
TOTAL (IV)			EC	128 676	128 664	
Ecart de conversion passif			ED	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	127 788	128 668	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0	
			- Écart de réévaluation libre	1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	128 676	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0	

SP

5. IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>2PNS</u>										Néant ☒		
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre			dont composants	L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui			dont composants	M1		KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions			dont composants	M2		KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					dont composants	M3		KS	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV		KW	KX	
		Matériel de transport						KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers						LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes							LK		LL	LM	
	TOTAL III							LN		LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M	8T	
	Autres participations							8U		8V	8W	
	Autres titres immobilisés							1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U	1V	
	TOTAL IV							LQ		LR	LS	
Total général (I + II + III + IV)								ØG		ØH	ØJ	
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
						Par virement de poste à poste				Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains							IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui						IR		MD	ME	MF
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ	MK	ML
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM	MN	MO
		Matériel de transport						IV		MP	MQ	MR
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers						IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes							NC		ND	NE	NF
	TOTAL III							IY		NG	NH	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations							IO		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés							II		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières							IZ		2E	2F	2G
	TOTAL IV							IS		NJ	NK	2H
Total général (I + II + III + IV)								I4		ØK	ØL	ØM

SP

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2024
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 5) devient nulle

Désignation de l'entreprise : CPNS						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2023							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuant à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

SP

6. AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>22113</u>										Néant ☒	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement					CY	EL	EM	EN			
Fonds commercial					RE	RF	RI	RJ			
Autres immobilisations incorporelles					PE	PF	PG	PH			
TOTAL I					RK	RM	RN	RO			
Terrains					PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre				PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui				PR	PS	PT	PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	QA	QB	QC			
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport				QH	QI	QJ	QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	QM	QN	QO			
	Emballages récupérables et divers				QP	QR	QS	QT			
TOTAL II					QU	QV	QW	QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN	ØP	ØQ	ØR			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Installations gales., agencis. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immo corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES											
					Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler							Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP	SR			

SP
20 / 41

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2066-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SAFIS</u>				Néant ☒					
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

SP

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

SP

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>CPMS</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0		
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0		
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0		0		0		
		Autres créances clients				UX	0		0		0		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0		0		
		Personnel et comptes rattachés				UY	0		0		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0		0		0		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	0		0		0		
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	1 111		1 111		0		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0		0		0		
		Divers				VP	0		0		0		
		Groupe et associés (2)				VC	0		0		0		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	0		0		0		
		Charges constatées d'avance				VS	0		0		0		
	TOTALUX					VT	1 111	VU	1 111	VV	0		
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0		0		0		0		0
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0		0		0		0		0
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0		0		0	
				à plus d'1 an à l'origine	VH	0		0		0		0	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0		0		0		0		
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	660		660		0		0		
		Personnel et comptes rattachés		8C	0		0		0		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	0		0		0		0		
État et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices	8E	0		0		0		0		
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	0		0		0		0		
			Obligations cautionnées	VX	0		0		0		0		
			Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	0		0		0		0		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0		0		0		0		
		Groupe et associés (2)		VI	128 016		128 016		0		0		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	0		0		0		0		
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ	0		0		0		0		
		Produits constatés d'avance		8L	0		0		0		0		
TOTALUX					VY	128 676	VZ	128 676		0		0	
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	128 016			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	0								

SP

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2056-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDRC.FR

Désignation de l'entreprise : [2212]		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS					Exercice N clos le [11/10/24]			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre II)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY			
	Impôt sur les sociétés				IZ			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 208B du CGI	L7	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)			IB		
			- imposées au taux de 0%			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme			WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises	SW		
					Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
TOTAL I					WR			
II - DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
					WS	893		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.					WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antier, taxées et réimis, ds les résultats comptables de l'exerc.					WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV		
			- imposées au taux de 0 %			WH		
			- imposées au taux de 19 %			WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%					IS		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX			
Mesures d'encadrement	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer					ZY		
	Majoration d'amortissement					XD		
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	KS	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
			S.I.L.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franchise d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2			
III - RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II			
					XH	893		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.			Bénéfice (I - II)		XI			
			Déficit (II-I)		XJ	893		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)			ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					XL			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)			XN		XO	893		

DÉTAIL DES RÉINTEGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

SP

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SA P113</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	1 436
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	1 436
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	893
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	2 389
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			Montant net à la fin de l'exercice

SP

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>LE PLUS</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-547	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	0			
					- Autres réserves	ZD	0				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-943		Dividendes	ZE	0				
	Prélèvements sur les réserves	ØE	0		Autres répartitions	ZF					
	Total I	ØF	-1 496		Report à nouveau	ZG	-1 496				
							Total II	ZH	-1 496		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance			YT							
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ							
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	605	695					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	162	134					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052			ZJ	767	823					
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW							
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	126	120					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052			YX	126	120					
TVA	Montant de la TVA collectée			YY	0	0					
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	0	0					
DIVERS	Montant brut des salaires			ØZ	0						
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			ØS							
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK							
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur			RH							
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK						
				Plus values à 19%	JM						
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN						
				Plus values à 19%	JP						
				Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale			JH		N° SIRET société mère					
			Imputations	JJ							

SP

12.

DGFiP N° 2058-A-SO 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TEL.EDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL</u>							Néant ☒
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7		8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

28 / 41

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

SP

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>1P13</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
N-10						
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

SP

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DOFIP N° 2059-D-SD 2024
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>CRUS</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

SP

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>12013</u>		Néant ☒	
Exercice ouvert le <u>01/01/2024</u> et clos le <u>31/12/2024</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refecturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ		
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettie à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	au
Date de cessation	HR		

SP

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : UNIS - SIREN : 063711701				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Monsieur	Nom complet	PILIGUIAN STEPHANE		
Nom marital			% de détention	33.33	Nb de parts ou actions : 50
Naissance : Date	08/04/1975	N° Département	69200	Commune	VENISSIEUX Pays : FRANCE
Adresse : 64 Rue des Barbières 69360 TERNAY FRANCE					

Titre	Monsieur	Nom complet	PILIGUIAN PASCAL		
Nom marital			% de détention	33.33	Nb de parts ou actions : 50
Naissance : Date	21/03/1943	N° Département	38600	Commune	CHASSE SUR RHONE Pays : FRANCE
Adresse : 7 RUE DES BARBIERES 69360 TERNAY FRANCE					

Titre	Madame	Nom complet	PILIGUIAN NICOLE		
Nom marital			% de détention	33.33	Nb de parts ou actions : 50
Naissance : Date	24/11/1944	N° Département	69500	Commune	GRIGNY Pays : FRANCE
Adresse : 7 Rue des Barbières 69360 TERNAY FRANCE					

SP

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGF-P N. 2059-G-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : DPIES - SIREN : 3087491		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

SP

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : 2PNS	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN . 908740731	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

SP

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

SP



Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2PNS

SIREN : 908740731

Attestation produite le 24/03/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

A stylized logo consisting of the letters 'S' and 'P' intertwined in a handwritten style.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTE A LA
TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le		31/12/2024		et clos le		31/12/2024		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre										☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case										☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société						Adresse du principal établissement					
SFRS - SIREN : 908740711						**** LIASSE FISCALE TELEDECLAREE ****					
Adresse du siège social						Ancienne adresse en cas de changement					
21 AVENUE FREDERIC MISTRAL 38670 CHASSE-SUR-RHONE FRANCE											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				0		Déficit		893	
		L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%				☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
		Bénéfice imposable à 15%				0					
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%			
PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (238 quinquies)							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle, art 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A		☐		Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies		☐	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies		☐		Zone franche d'activité art.44 quaterdecies		☐		Autres dispositifs		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 seoldécies		☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré						Plus values exonérées relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer											
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)										☐	
D IMPUTATIONS											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre :										☐	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :										☐	
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Oui		Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE			
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA						Visa : CGA		☐		Viseur conventionné	
Comptable : ☐ Salarié ?											
SA IMPLID EC VIENNE 1 Rue du Port au Prince Immeuble Merblanc 38200 Vienne FRANCE											
Examen de conformité fiscale (ECF)						☐		Nom du prestataire ECF			

SP

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☒	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même					a	
	payées par un établissement chargé du service des titres					b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages d'l sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 18 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

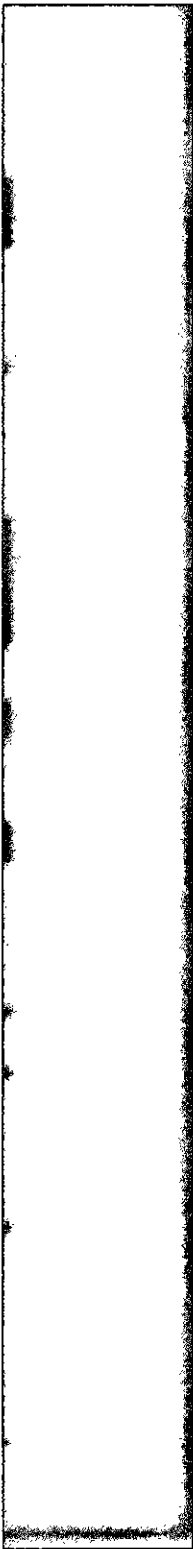
SP



IMPLID EC VIENNE

SA au capital de 9436325 Euros - SIRET : 58735027300385
1 Rue du Port au Prince Immeuble Merblanc, 38200 Vienne

SP



2 PNS

21, Avenue Frédéric Mistral, 38670 Chasse sur Rhône
06.70.70.03.26
RCS n° 908 740 731

Affectation du résultat

Lors de l'assemblée générale du 25/03/2025, l'associé unique approuve les points suivants :

Approbation des comptes :

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024.

Affectation des comptes :

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice de -893, euros de la manière suivante :

- Report à nouveau de -2388,99

Le Président
M. Stéphane PILIGUIAN

